

PARLEMENT JURASSIEN

Groupe parlementaire pcsi

POSTULAT n° 282

FUMÉE PASSIVE : UN PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE

La fumée des cigarettes dans les espaces publics pose des problèmes incontestables de santé publique et de respect envers les non-fumeurs.

En vertu du principe de la tolérance réciproque entre êtres humains, nous pourrions parfaitement concevoir que non-fumeurs et fumeurs vivent ensemble en bonne harmonie. Une attitude réciproquement tolérante serait pertinente si le tabagisme passif ne portait pas atteinte à la santé de celles et ceux qui le subissent. Mais tel n'est pas le cas. De plus en plus d'études indiquent clairement que le tabagisme passif est nuisible à la santé.

Les études sur les conséquences du tabagisme passif ne sont pas simples à mener, elles ont cependant démontré que l'exposition à la fumée du tabac augmente fortement le risque de cancer et provoque multiples irritations des voies respiratoires pouvant conduire à des bronchites, toux chroniques ou asthme. En résumé et ce sont les spécialistes qui le disent, plus les non-fumeurs et les non-fumeuses sont exposés à la fumée, plus ils courent le risque d'être victimes d'affections des voies respiratoires et d'une diminution de leurs capacités physiques.

Une interdiction générale serait sans aucun doute trop extrême et injustifiée dans certains cas.

Le PCSI demande au Gouvernement d'étudier et de proposer des dispositions adéquates permettant de régler les problèmes de santé que la fumée pose aux non-fumeurs.

Delémont, le 28 janvier 2009



Groupe PCSI :

Suzanne Maitre - Schindelholz

